



Conseil du développement industriel
Quarante-sixième session
Vienne, 26-28 novembre 2018

Comité des programmes et des budgets
Trente-quatrième session
Vienne, 19 et 20 juin 2018
Point 7 de l'ordre du jour provisoire
Mobilisation de ressources financières

Mobilisation de ressources financières

Rapport du Directeur général

Le présent document fait suite à la décision IDB.25/Dec.5, dans laquelle le Directeur général est prié de maintenir un dialogue permanent avec les États Membres afin d'appuyer activement l'action commune menée pour mobiliser des ressources. Il devrait être examiné en parallèle avec le *Rapport annuel de l'ONUDI 2017*, qui contient des renseignements sur la mobilisation de ressources financières au cours de cette année. Il fournit par ailleurs des informations de fond sur les fonds d'affectation spéciale thématiques, le Fonds d'affectation spéciale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et les deux comptes spéciaux financés par les soldes inutilisés et d'autres contributions volontaires.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-2	2
II. Orientation thématique et progrès accomplis dans la mobilisation de fonds	3-6	2
III. Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité alimentaire	7-11	3
IV. Fonds d'affectation spéciale pour les énergies renouvelables	12-13	3
V. Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des capacités commerciales	14-16	4
VI. Fonds d'affectation spéciale pour l'Amérique latine et les Caraïbes	17-19	5
VII. Fonds d'affectation spéciale pour les partenariats	20-26	5
VIII. Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base et Fonds d'équipement	27-28	6
IX. Mesures à prendre par le Comité	29	7

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



I. Introduction

1. Étant donné que l'Acte constitutif de l'ONUDI limite les ressources du budget ordinaire disponibles pour financer les activités de coopération technique, il est capital de mobiliser des fonds extrabudgétaires pour les services que l'ONUDI est appelée à fournir. Comme le *Rapport annuel 2017* l'indique, le montant des fonds extrabudgétaires mobilisés en 2017 a atteint 197,4 millions de dollars (montant des versements annoncés au titre d'accords signés et contributions supplémentaires non réservées à des fins spécifiques). Les fonds nets disponibles pour l'exécution des activités ont augmenté pour la sixième année consécutive, atteignant 217,9 millions de dollars en 2017.

2. Le financement au moyen du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a augmenté pour atteindre 91,2 millions de dollars, soit un montant record pour la deuxième année consécutive. Le financement au moyen du Protocole de Montréal a atteint 22,4 millions de dollars en 2017. Les fonds provenant de sources gouvernementales, par le biais de divers canaux, ont dépassé 98,9 millions de dollars. En 2017, l'Union européenne, la Suisse et le Japon étaient les trois principaux donateurs entrant dans cette catégorie.

II. Orientation thématique et progrès accomplis dans la mobilisation de fonds

3. Les succès régulièrement remportés dans la mobilisation de ressources nouvelles pour les programmes de l'ONUDI indiquent clairement que les atouts particuliers de l'Organisation sont largement reconnus et que ses activités sont bien centrées sur ses priorités thématiques. L'action de l'Organisation continue d'être considérée comme une réponse efficace aux préoccupations mondiales telles que la pauvreté, le chômage et l'instabilité sociale, l'accès au commerce régional et international, la sécurité alimentaire et énergétique, ainsi que la dégradation de l'environnement et les changements climatiques.

4. Guidée par la Déclaration de Lima (GC.15/Res.1) et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Organisation continuera de promouvoir un développement industriel inclusif et durable en se dotant de moyens accrus pour créer une prospérité partagée et renforcer la compétitivité, tout en protégeant l'environnement et en renforçant les connaissances et les institutions. Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs et cibles de développement durable relatifs à l'industrie, elle consolidera encore les partenariats existants et en nouera de nouveaux avec des organisations ayant des mandats et des compétences complémentaires, ainsi qu'avec des représentants des secteurs public et privé, des institutions financières, des milieux universitaires et de la société civile, pour améliorer en permanence les services qu'elle fournit aux États Membres et accroître l'efficacité et la productivité.

5. En plus des 17 donateurs gouvernementaux qui versent plus d'un million de dollars chacun, les montants mis à disposition par des fonds multilatéraux et des fonds d'affectation spéciale multidonateurs offrent une base de financement de plus en plus solide et diversifiée pour l'avenir. L'ONUDI continue de rechercher des sources novatrices de financement, notamment des contributions supplémentaires auprès des sources habituelles et de nouvelles sources multilatérales ou bilatérales.

6. Comme les années précédentes, l'exigence de cofinancement de projets que posent certains donateurs, le FEM par exemple, et la modicité des fonds non réservés à des fins spécifiques dont dispose l'Organisation demeurent les deux sources de préoccupation. Or, les fonds non réservés à des fins spécifiques sont essentiels pour répondre rapidement aux demandes d'assistance, et pour mettre sur pied des projets et programmes. Les États Membres et les autres donateurs sont vivement encouragés à continuer de verser des fonds non préaffectés ou non réservés à des fins spécifiques, notamment aux fonds d'affectation spéciale thématiques mentionnés ci-après.

III. Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité alimentaire

7. La présente section rend compte de l'évolution récente du Fonds depuis le dernier rapport publié en avril 2016 (IDB.44/5-PBC.32/5).

8. Depuis le dernier rapport, les dépenses relatives à l'exécution des activités de coopération technique, qui se sont établies à 974 269 euros (après déduction des dépenses d'appui aux programmes) contre 3 009 319 euros depuis la création du fonds d'affectation spéciale en 2010 jusqu'à la publication du dernier rapport, ont été financées par les ressources du fonds. Les nouveaux financements alloués concernent l'Afrique (Namibie et Rwanda), l'Asie (Cambodge et Viet Nam), ainsi que des projets au niveau régional, tels que le projet de renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments, ou au niveau mondial, tels que le projet sur le cadre de compétences entrepreneuriales au service du développement industriel. L'effet multiplicateur produit depuis l'origine du fonds se poursuit, une action beaucoup plus poussée étant menée en faveur de l'établissement de parcs agro-industriels intégrés en Éthiopie, de l'aide à la création d'agropôles au Sénégal, du projet Tempe mené en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en Indonésie, et de l'appui aux zones montagneuses au Maroc. Ces projets ont donné lieu à l'élaboration de projets de suivi représentant un effet multiplicateur d'environ 25 %, répondant ainsi aux attentes des donateurs qui recommandent une utilisation optimale des ressources de ce fonds.

9. Une assistance préparatoire pour les projets de suivi est en cours d'exécution au Cambodge et en cours d'élaboration principalement dans des pays africains, sur la base du projet de renforcement des capacités dans le domaine alimentaire. L'effet multiplicateur escompté sera d'environ 30 %.

10. Les résultats obtenus dans le cadre du projet de renforcement des capacités d'approvisionnement dans le secteur des fruits et légumes par l'adoption des technologies voulues tout au long de la chaîne de valeur au Viet Nam, projet cofinancé par le Fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies », l'investissement du secteur privé et les contributions versées au titre du fonds d'affectation spéciale, ont incité le Gouvernement vietnamien à demander que les interventions soient transposées à une échelle 10 fois plus grande. La contribution la plus récente au fonds est préaffectée à la réalisation d'un état des lieux. Il est prévu que le fonds d'affectation spéciale concourra à la mise en œuvre de l'Initiative de développement accéléré de l'agriculture et de l'agro-industrie PLUS, reconduction de l'Initiative ID3A s'appuyant sur les expériences acquises et les enseignements tirés lors de l'initiative originale. Des applications pilotes sont en cours d'élaboration au Bangladesh, en République-Unie de Tanzanie et au Suriname.

11. Le Gouvernement finlandais a été le principal contributeur du fonds d'affectation spéciale sur la période considérée.

IV. Fonds d'affectation spéciale pour les énergies renouvelables

12. Le fonds d'affectation spéciale est pleinement opérationnel depuis plus de huit ans et des progrès importants ont été accomplis. À ce jour, 15 projets élaborés avec l'appui du fonds d'affectation spéciale ont été approuvés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), pour un financement à titre gracieux d'environ 42 millions de dollars, auxquels s'ajouteront 234 millions supplémentaires qui seront mobilisés au titre de cofinancements. Les projets financés par le FEM concernent notamment l'Albanie, l'Argentine, le Cambodge, le Cameroun, le Chili, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, l'Inde, le Kenya, Madagascar, le Nigéria, la République démocratique populaire lao, la République dominicaine et la République-Unie de Tanzanie.

13. De plus, sept projets non financés par le FEM ont été élaborés avec l'appui du fonds d'affectation spéciale, pour un financement à titre gracieux de 11 millions de

dollars. Il s'agit notamment de projets menés dans la région des Caraïbes, en Éthiopie, en Inde, au Kenya, et dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), ainsi que d'un projet transversal destiné à intégrer la problématique femmes-hommes dans les programmes relatifs à l'énergie durable.

V. Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des capacités commerciales

14. Le Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des capacités commerciales contribue à la promotion du contrôle de la qualité et de la normalisation dans les pays bénéficiant d'une assistance, ainsi qu'à l'organisation d'activités, à titre de forum mondial. Ces activités visent à promouvoir des initiatives de partenariat auprès des gouvernements, du secteur privé et des institutions de financement du développement, et ainsi à mobiliser des partenaires et des ressources supplémentaires pour accélérer la réalisation d'un développement industriel inclusif et durable. L'objectif des projets exécutés est de créer et de maintenir un climat d'affaires favorable en assurant une bonne gouvernance grâce à l'élaboration de politiques de contrôle de la qualité et à la mise en place de services d'infrastructure de mise en conformité et de contrôle de la qualité qui soient reconnus au niveau international. Dans les pays bénéficiant d'une assistance, les compétences techniques locales sont renforcées dans les domaines du contrôle de la qualité, de la compétitivité et du développement du secteur privé, en mettant l'accent sur l'intégration des petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeur mondiale et en promouvant l'utilisation de technologies novatrices pour accroître la compétitivité économique dans les pays les moins avancés afin de réduire sensiblement la pauvreté.

15. Depuis sa création, le fonds a financé des activités de coopération technique d'un montant total de 2 443 065 euros avant déduction des dépenses d'appui aux programmes. Le Gouvernement finlandais a été le principal contributeur du fonds d'affectation spéciale sur la période considérée. Le fonds apporte actuellement 615 670 euros à trois projets en cours au niveau mondial et 641 784 euros à trois projets régionaux en Afrique.

16. Grâce au mécanisme du fonds d'affectation spéciale, l'ONUDI renforce la capacité des pays en développement à satisfaire aux normes de qualité à l'exportation, concourt au développement des chaînes de valeur agro-industrielles et promeut les partenariats commerciaux dans des pays tels que le Brésil, l'Éthiopie, Madagascar, le Pakistan, le Sénégal et la Sierra Leone. Les fonds ont été principalement alloués à des pays parmi les moins avancés au titre d'une assistance préparatoire, afin de mobiliser des ressources importantes auprès d'autres sources de financement pour les activités de coopération technique. Les projets de l'ONUDI relevant du fonds d'affectation spéciale qui sont en cours au niveau mondial portent sur la bonne gouvernance et la durabilité de l'infrastructure du contrôle de la qualité assurées par la mise en place de politiques en la matière, un outil en ligne interactif sur le commerce et la qualité appelé « centre d'information en ligne sur le commerce et la conformité », et le renforcement de la coopération entre l'ONUDI et le Cadre intégré renforcé. Les responsables politiques, les prestataires de services et les entreprises du secteur privé bénéficieront ainsi de plateformes en ligne qui rassemblent et centralisent les activités menées à titre de forum mondial, les publications et les outils d'apprentissage en ligne existants du Département du commerce, des investissements et de l'innovation de l'ONUDI. Les États Membres demandant constamment des interventions dans le domaine du renforcement des capacités commerciales, il faudrait verser de nouvelles contributions à ce fonds d'affectation spéciale.

VI. Fonds d'affectation spéciale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

17. Depuis sa création en 2011 (IDB.40/8 et IDB.41/12), le Fonds d'affectation spéciale pour l'Amérique latine et les Caraïbes s'est avéré un mécanisme efficace pour promouvoir la coopération Sud-Sud et renforcer les complémentarités régionales, mettre à profit les possibilités offertes par les chaînes de valeur régionales, établir un dialogue plus étroit entre les parties prenantes nationales, et faciliter l'échange de connaissances et de solutions entre les acteurs de la région.

18. Il finance actuellement les quatre initiatives suivantes, dont les budgets sont exprimés ci-après avant déduction des dépenses d'appui aux programmes : a) L'étude des technologies de pointe destinée à améliorer les chaînes de valeur régionales au Brésil et en Uruguay, pour laquelle 82 % du budget global de 86 445 euros a été exécuté ; b) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des chaînes de valeur du secteur de la pêche dans six pays d'Amérique latine et des Caraïbes, à savoir la Colombie, Cuba, l'Équateur, le Nicaragua, le Mexique et la République dominicaine, cofinancée par le Fonds de l'OPEP pour le développement international, dont 91 % du budget global de 760 264 euros a été mis en œuvre ; c) la mise en place d'une plateforme de coopération régionale pour les parcs industriels durables de huit pays de la région, à savoir l'Argentine, la Bolivie (État plurinational de), le Chili, le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, le Panama et le Paraguay, pour laquelle 76 % du budget global de 700 600 euros a été exécuté ; et d) le renforcement des activités de la banque régionale du savoir industriel de l'ONUDI, dans 17 pays de la région.

19. Outre les contributions initiales des États Membres de la région en 2012 et 2013, le fonds d'affectation spéciale a également reçu un versement d'un million de dollars du Gouvernement chinois en avril 2014. Lors d'une réunion en mars 2017, le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et l'ONUDI ont convenu d'intensifier les efforts déployés pour mobiliser les ressources du fonds d'affectation spéciale afin d'assurer la poursuite des projets régionaux en cours et le développement de nouveaux projets dans les domaines de l'agro-industrie, des produits biopharmaceutiques, de la mécatronique et de l'automatique, et de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables. Depuis, une première contribution supplémentaire de 13 186,25 euros a été versée par le Mexique pour appuyer ces efforts.

VII. Fonds d'affectation spéciale pour les partenariats

20. Le Fonds d'affectation spéciale pour les partenariats a été établi en 2015 et son mandat figure dans l'annexe au document GC.16/CRP.5. Il appuie l'élaboration, la coordination et le lancement des programmes de partenariat pays (PCP), l'élargissement des partenariats stratégiques et, à titre de forum mondial, l'organisation d'activités consacrées à la promotion des partenariats multipartites pour un développement industriel inclusif et durable.

21. Les contributions versées au fonds d'affectation spéciale ont financé les activités habilitantes initiales nécessaires à l'élaboration et au lancement de cinq PCP pilotes pour l'Éthiopie, le Sénégal, le Pérou, le Cambodge et le Kirghizistan. Outre un appui global de l'ONUDI à la coordination dans le cadre du PCP, ces activités ont notamment consisté en une assistance technique et des services de conseil visant à faciliter la mobilisation des financements et de l'investissement, y compris provenant du gouvernement du pays hôte et des institutions financières, pour la réalisation de projets industriels à grande échelle tels que la création de parcs industriels.

22. Le fonds d'affectation spéciale concourt par ailleurs au renforcement des partenariats stratégiques, en particulier avec les institutions financières et le secteur privé, ainsi qu'à la facilitation des partenariats avec les mécanismes de financement pour l'environnement (tels que le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat), dans le cadre du PCP mais aussi d'autres types de partenariats.

S'agissant des institutions financières, les ressources du fonds d'affectation spéciale ont directement contribué à l'établissement de partenariats au niveau des institutions et des projets avec des entités telles que la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique de développement et la Banque interaméricaine de développement, entre autres. Ces partenariats concernent notamment l'élaboration et l'adoption de modèles contractuels standard qui serviront à leur tour d'outils pour établir, officialiser et mettre en œuvre des partenariats avec des institutions financières axés sur des projets, et gérer les risques qu'ils présentent. Le fonds d'affectation spéciale a par ailleurs contribué à l'élaboration d'une nouvelle politique de l'ONUDI pour les partenariats avec le secteur privé ainsi qu'à l'application systématique des principes de l'exercice préalable d'une diligence raisonnable et de la gestion préventive des risques chaque fois que l'Organisation s'engage aux côtés d'entités du secteur privé.

23. Le fonds d'affectation spéciale a également été essentiel à l'uniformisation des modalités d'application du PCP. En s'appuyant sur les enseignements tirés de la phase pilote et de l'évaluation indépendante à mi-parcours, l'ONUDI a élaboré une politique relative au Programme de partenariat pays assortie de lignes directrices qui définissent les rôles et les responsabilités au sein de l'Organisation tout au long du cycle des PCP. Cette politique et ces lignes directrices ont été promulguées au premier trimestre de 2018 et guideront l'élaboration des PCP, y compris les plus récents, en 2018 et au-delà.

24. Entre autres manifestations de mobilisation, le fonds d'affectation spéciale a financé la tenue des sessions ordinaires du Forum pour un développement industriel inclusif durable, notamment les cinquième et sixième sessions, respectivement en 2016 et 2017. Ces manifestations de haut niveau ont été cruciales pour présenter le modèle du PCP, en offrant un espace de dialogue et de partage des expériences acquises dans le cadre des PCP pilotes, et elles ont ainsi contribué à mobiliser des partenaires et un appui en faveur du PCP.

25. Alors que l'ONUDI s'apprête à étendre le PCP à d'autres pays, le fonds d'affectation spéciale demeurera d'une importance capitale pour permettre à l'Organisation de répondre de manière rapide et souple aux besoins et aux demandes des États Membres pour l'établissement de nouveaux PCP. Les contributions versées au fonds d'affectation spéciale continueront de servir de fonds d'amorçage de base pour permettre à l'ONUDI de mobiliser les partenaires, les compétences techniques et les ressources nécessaires afin d'aider les États Membres à promouvoir un développement industriel inclusif et durable.

26. Depuis la création du fonds d'affectation spéciale, les États Membres suivants y ont versé des contributions : Chine (10 313 380 dollars, dépenses d'appui incluses), Italie (151 994 euros), Malte (3 906 euros début 2018), Pérou (633 131 euros, dont 23 762 euros début 2018), Fédération de Russie (246 709 euros en 2016 et 250 000 dollars en 2017) et Espagne (113 000 euros).

VIII. Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base et Fonds d'équipement

27. À sa quarante-troisième session, le Conseil a pris note de l'ouverture de deux nouveaux comptes spéciaux : a) le Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base, destiné à faciliter la réception, la gestion et l'utilisation des contributions volontaires pour les activités de base, et b) le Fonds d'équipement, mécanisme de financement devant permettre de faire face à de grosses dépenses d'équipement ou de remplacement [décision IDB.43/Dec.6, par. i)]. Les objectifs, les limites et les règles spéciales de gestion financière régissant le fonctionnement de ces comptes sont présentés dans le document IDB.43/5.

28. Au moment de l'établissement du présent rapport, divers États Membres avaient renoncé à un montant total de 149 454 euros destinés au Compte spécial des

contributions volontaires pour les activités de base et de 1 996 767 euros alloués au Fonds d'équipement.

IX. Mesures à prendre par le Comité

29. Le Comité pourrait envisager de recommander au Conseil d'adopter le projet de décision suivant :

« Le Conseil du développement industriel :

a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.46/6-PBC.34/6 ;

b) Décide de déléguer au Directeur général le pouvoir d'approuver les projets devant être financés par le Fonds de développement industriel en 2018 et 2019, conformément aux priorités définies dans le cadre de programmation à moyen terme pour la période 2018-2021 (IDB.45/8 et GC.17/6) ;

c) Encourage les États Membres et les autres bailleurs de fonds à augmenter le montant des contributions volontaires qu'ils versent à l'ONUDI, notamment pour le Fonds d'affectation spéciale pour les partenariats récemment créé ainsi que pour le Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base et le Fonds d'équipement ;

d) Encourage également tous les bailleurs de fonds à envisager de verser des fonds non réservés à des fins spécifiques, en particulier pour permettre à l'ONUDI de répondre rapidement aux demandes d'assistance et de concevoir et mettre en œuvre ses activités programmatiques de manière rapide et coordonnée ;

e) Prie les États Membres d'envisager de mettre à la disposition de l'ONUDI des ressources qui lui permettent de participer à des programmes requérant un cofinancement, en versant des contributions à des fonds d'affectation spéciale ou en octroyant des financements à des fins spéciales au niveau national ou international ;

f) Encourage les gouvernements des pays bénéficiaires à collaborer activement avec l'ONUDI pour mobiliser des fonds afin de financer les activités prioritaires définies conjointement, et à jouer le rôle de chefs de file notamment pour ce qui est de recenser les fonds disponibles au niveau national, y compris au titre d'accords de partage de coûts, et les ressources provenant de bailleurs d'aide bilatérale et de fonds d'affectation multidonateurs, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Banque mondiale et d'autres institutions de financement du développement, et à faciliter l'accès à ces fonds ;

g) Recommande vivement aux États Membres de coopérer avec l'Organisation et de la soutenir dans les efforts qu'elle déploie pour créer et promouvoir ses programmes et initiatives dans le contexte du développement international, en particulier dans les conférences internationales et d'autres formes de dialogue, afin que ces initiatives soient bien connues, que leur importance pour les objectifs du développement international soit reconnue et que des ressources soient disponibles. »